

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité environnementale						
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :					
1. Intitulé du projet Création d'un forage pour l'alimentation en eau d'un haras (comprenant l'arrosage de la carrière, les boxes pour abreuvage et sanitaire pour les WC) sur la commune de Nangis (77)							
2 Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pátitionnaire/s)					
	(ou des) maine(s) a ouvrage ou au (ou des)	pelliomate(s)					
2.1 Personne physique Nom	Prénom						
	rienom						
2.2 Personne morale	EADI DILAMIDAC						
Dénomination ou raison sociale	EARL DU MAUPAS						
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Mme RUYSSCHAERT Pascale						
RCS / SIRET 3 2 9 6 5 4 8	5 9 0 0 0 1 9 Forme juridique	EARL					
	z à votre demande l'annexe obligatoire						
	dimensionnement correspondant du projet						
N° de catégorie et sous-catégorie 27a. forage pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m	Caractéristiques du projet au regard de (Préciser les éventuelles rubriques issues d'a Le projet est situé dans la masse d'eau FRHG10 Soissonnais. Les besoins en eau sont inférieurs à 8 m3/h. La la ZRE nappe de Champigny (arrêté préfectora et l'exploitation feront l'objet d'un dossier Loi s Police de l'eau. Il sollicitera la nappe de l'Eocène supérieur jusce	utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) 3 Tertiaire - Champigny-en-Brie et commune de Nangis est incluse dans I n°2009/DDEA/SEPR/497). La création sur l'eau en déclaration auprès de la					
	4. Caractéristiques générales du projet						
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 de	y formulaire					
4.1 Nature du projet, y compris les évent							
Le site est implanté à l'ouest de la commur est entre Fontenailles et Nangis. Le projet s départementale. Afin de limiter l'utilisation chevaux et WC attenant), il serait nécessair Les débits escomptés sont de l'ordre de 6 à m3 (ce volume constitue un maximum et p	ne sur un petit plateau et desservi par la D91409 se situe au lieu-dit Le Maupas et est excentré de de l'eau de ville pour le fonctionnement du ha se de pouvoir disposer d'un point d'eau sur site à 7 m3/h avec un prélèvement de l'ordre de 3h4 pourrait être moins important en fonction de la us et le forage sera réalisé au pieds de la ferme	près de 560 m au nord de la ras (carrière de sable, abreuvage des pour couvrir ces besoins. 45/jrs, toute l'année soit environ 9 600 pluviométrie).					

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

oumis ?								
4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Article R214-1 code de l'environnement: Projet en déclaration au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement pour la création de l'ouvrage qui demeure dans le champ d'application de la rubrique susmentionnée 1.1.1.0., ainsi que l'exploitation soumise à déclaration au titre de la rubrique 1.3.1.0 En application de l'article R214-2 du code de l'environnement, l'autorisation unique de prélèvement se substitue aux autorisations individuelles de même objet.								
ités de mesure utilisées								
Valeur(s)								
viron 150 m2								
n2								
4-25 Lat. 48 ° 3 3 · 4 1 · 17								
_" Lat ° ' _ " _								
7. S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui								
n iii iii iii ii ii ii ii ii ii ii ii ii								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	ZNIEFF type II la plus proche, à 1,5 km au sud : FR110001318 Massif de Villefermoy ZNIEFF type I les plus proches, à 0,45 km à l'est : FR110020084 Bassins de la Haute- voie à Nangis
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		×	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?	×		Nappe du champigny arrêté n°2009/DDEA/SEPR/497
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		×	Aucun d'après la base MERIMEE Sur la commune est inscrit monument historique "l'église Saint Martin et Saint- Magne PA00087157 : classement par arrêté du 28 aout 1989", et une vieille porte en face de l'église par arrêté du 1er octobre 1963, PA00087158 situées à plus de 2,5km à l'est du projet
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			A 2,7 km au sud ouest de la Directive Oiseau FR1112001 Massif de Villefermoy Un formulaire d'incidence simplifié est fourni en annexe
D'un site classé ₹		X	

δ. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

	oléter le tableau suiva ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
moiden	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Prélèvement prévu de 6 à 7 m3/h en pointe pour un volume annuel de l'ordre de 9600 m3 dans l'éocène supérieur
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
kessources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	Emprise au sol très restreinte et de l'ordre de 3m2 une fois terminé
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		×	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		Le prélèvement sera réalisé par une pompe immergée et à plusieurs kilomètres de toutes habitations

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par		×	
	des nuisances olfactives ?		×	Le temps des travaux de foration qui sont prévus sur 2 à 3 semaines
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		\square	Vibration limité à quelques mètres autour de la foreuse
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		rejets des eaux souterraines exhaurées vers le milieu superficiel lors des travaux de création (volume de l'ordre de 228 m3, répartie sur les parcelles jouxtant la ferme et appartenant à l'EARL) puis en exploitation rejet sur la carrière, dans les abreuvoirs des chevaux et les WC du haras
	Engendre-t-il des effluents २		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

St-il susceptible de porter affeinte au partimente projection de porter affeinte au partimente parchiectural, cutivel, parchéclogique et posygager ? Cadre de vie Engendre-t-il des modifications sur les logricultés humaines Wichard Propublish Propublish					
/ Population Engendre-1-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage glu sol ? 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ? Oui Non Si oui, décrivez lesquelles : Aucun autre projet n'est connu dans le secteur. Par ailleurs toute cette partie de plateau appartient à l'EARL DU MAUPAS et il n'y a pas d'autres habitations dans le secteur pouvant générer des demandes de projet. 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non Si oui, décrivez lesquels : Le projet est de faible ampleur et ne consistera qu'à réaliser un forage. Les travaux sont court dans le temps et temporaire et		porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
oui Non Si oui, décrivez lesquelles : Aucun autre projet n'est connu dans le secteur. Par ailleurs toute cette partie de plateau appartient à l'EARL DU MAUPAS et il n'y a pas d'autres habitations dans le secteur pouvant générer des demandes de projet. 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non Si oui, décrivez lesquels : Le projet est de faible ampleur et ne consistera qu'à réaliser un forage. Les travaux sont court dans le temps et temporaire et		Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage		×	
Oui Non Si oui, décrivez lesquelles : Aucun autre projet n'est connu dans le secteur. Par ailleurs toute cette partie de plateau appartient à l'EARL DU MAUPAS et il n'y a pas d'autres habitations dans le secteur pouvant générer des demandes de projet. 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non Si oui, décrivez lesquels : Le projet est de faible ampleur et ne consistera qu'à réaliser un forage. Les travaux sont court dans le temps et temporaire et			fiées o	ıu 6.1 :	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non Si oui, décrivez lesquels : Le projet est de faible ampleur et ne consistera qu'à réaliser un forage. Les travaux sont court dans le temps et temporaire et	<u></u>		ez les	quelles	:
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non Si oui, décrivez lesquels : Le projet est de faible ampleur et ne consistera qu'à réaliser un forage. Les travaux sont court dans le temps et temporaire et					
Oui Non Si oui, décrivez lesquels : Le projet est de faible ampleur et ne consistera qu'à réaliser un forage. Les travaux sont court dans le temps et temporaire et	a pas a autres i	iabitations dans le sect	eui po	uvant	general des demandes de projet.
Oui Non Si oui, décrivez lesquels : Le projet est de faible ampleur et ne consistera qu'à réaliser un forage. Les travaux sont court dans le temps et temporaire et					
Oui Non Si oui, décrivez lesquels : Le projet est de faible ampleur et ne consistera qu'à réaliser un forage. Les travaux sont court dans le temps et temporaire et					
Oui Non Si oui, décrivez lesquels : Le projet est de faible ampleur et ne consistera qu'à réaliser un forage. Les travaux sont court dans le temps et temporaire et					
Oui Non Si oui, décrivez lesquels : Le projet est de faible ampleur et ne consistera qu'à réaliser un forage. Les travaux sont court dans le temps et temporaire et					
Oui Non Si oui, décrivez lesquels : Le projet est de faible ampleur et ne consistera qu'à réaliser un forage. Les travaux sont court dans le temps et temporaire et					
Oui Non Si oui, décrivez lesquels : Le projet est de faible ampleur et ne consistera qu'à réaliser un forage. Les travaux sont court dans le temps et temporaire et					
Oui Non Si oui, décrivez lesquels : Le projet est de faible ampleur et ne consistera qu'à réaliser un forage. Les travaux sont court dans le temps et temporaire et					
Oui Non Si oui, décrivez lesquels : Le projet est de faible ampleur et ne consistera qu'à réaliser un forage. Les travaux sont court dans le temps et temporaire et					
Oui Non Si oui, décrivez lesquels : Le projet est de faible ampleur et ne consistera qu'à réaliser un forage. Les travaux sont court dans le temps et temporaire et					
Le projet est de faible ampleur et ne consistera qu'à réaliser un forage. Les travaux sont court dans le temps et temporaire et					
	Oui	Non X Si oui, décr	ivez les	iquels :	
	Le projet est de	e faible ampleur et ne c	onsiste	era du'à	a réaliser un forage. Les travaux sont court dans le temps et temporaire et

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

La solution alternative proposée à un impact positif en limitant la consommation d'eau potable. L'utilisation d'eau brute n'engendre pas les coûts liés à l'effort de potabilisation d'eau. Cette solution n'induit pas de modification quant aux volumes consommés mais un changement des ressources d'approvisionnement.

Les types d'impacts engendrés par la réalisation de ce nouveau captage et les mesures compensatoires :

- Risque de pollution lié à la foration du forage : afin de maltriser les éventuels risques, les travaux seront réalisés suivant les règles de l'art
- Risque de pollution suite à un déversement accidentel durant la phase d'exploitation du forage: le forage sera éloigné autant que possible des zones de circulation (terrain privé) et des zones pouvant présenter un risque (par ex: zone de stockage). La tête de puits sera protégée.
- Altération potentielle du régime d'écoulement des eaux souterraines : en cas de période de sécheresse ou de tout évènement nécessitant une restriction d'usage, les débits de pompages pourront être diminués.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du caractère faible de l'exploitation (volume annuel < 10 000 m3 et débit de l'ordre de 6 à 7 m3/h) et de l'isolation du site vis-à-vis des habitations et des zones environnementales précédemment décrites, il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Les volumes ne seront pas de nature à créer d'incidence sur les ouvrages avoisinant (le 1er forage référencé sur la banque BNPE est situé à 1,8 km au sud-est), et le premier captage d'eau potable est situé à plus de 2,5 km à l'est, dont le projet s'inscrit en dehors du périmètre éloigné.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

_		$\overline{}$
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	\times
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Complément au formulaire Cerfa au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale sur la commune de Nangis - Annexe au Cerfa :

- annexe 1 : Annexe 1 du Cerfa nº14384

- annexe 2 : Photographie

- annexe 3 : Plan de situation au 1/25000 - annexe 4 : évaluation simplifié Natura 2000

annexe 5 : coupe lithologique et technique du forage

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

allieux

X

Fait à

Nangis

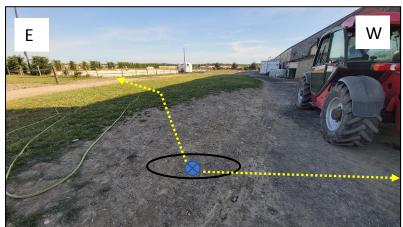
le, 08/10/2020

Signature

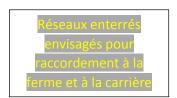
Annexes 2 et 3 : Plan d'implantation, Photographie du site devant accueillir le forage, Occupation du sol

L'altimétrie moyenne du site est de +126 NGF.

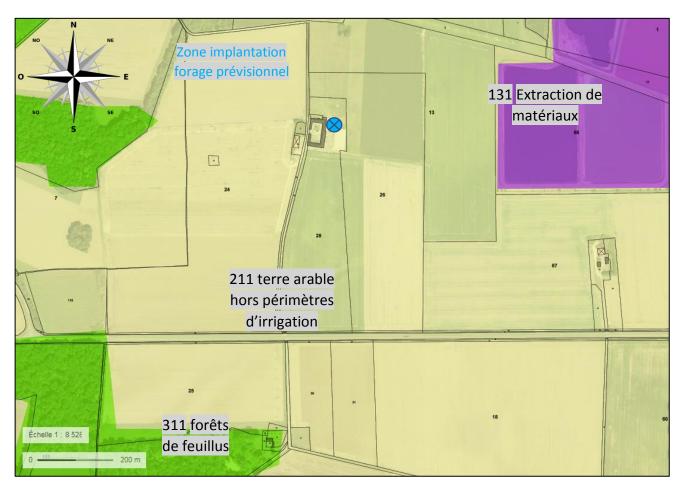


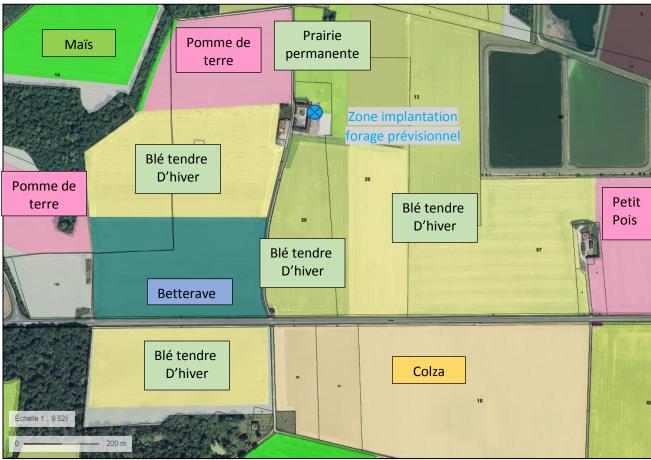


Implantation prévisionnelle du forage













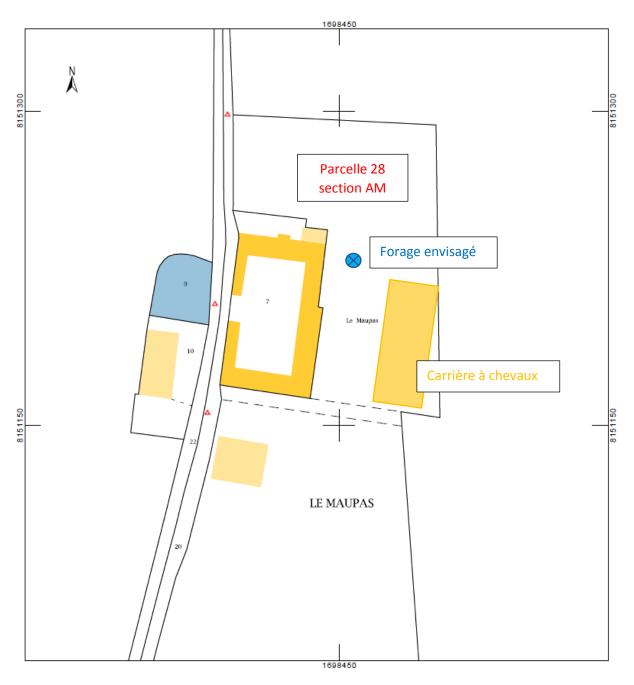
L'article 4 de l'arrêté du 11 septembre 2013 portant application du décret n°96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages... précise que :

Aucun sondage, forage, puits, ouvrage souterrain, ne peut être effectué à proximité d'une installation susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines. En particulier, ils ne peuvent être situés à moins de :

200 m des décharges et installations de stockage de déchets ménagers ou industriels,

- 35 m des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif, des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines,
- 35 m des stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques, de produits phytosanitaires ou autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines

Les distances mentionnées ci-dessus peuvent être réduites, sous réserve que les technologies utilisées ou les mesures de réalisation mises en œuvre procurent un niveau équivalent de protection des eaux souterraines.



Coupe géologique estimée au droit de la ferme

	Coupe géologique estimée au droit du site										
Désignation	Profondeur du toit de la formation (m/sol)	Cote du toit (m NGF)	Epaisseur (en m)	Formation	Age						
LP	0	+126	2	Limon	Quaternaire						
g1b	2	+124	5	Calcaire de Brie	Marinésien						
g1a	7	+119	3	Argile et marne verte	Sannoisien						
e7b	10	+116	10	Marnes supragypseuses (Pantin et Argentueil)	Ludien						

e3-4	78	+48	20	Sable de Cuise Argile plastique	Cuisien Sparnacien
e6 e5	54 68	+72 +58	14 10	Calcaire Saint Ouen Calcaires grossiers	Bartonien Lutétien
	52	+74	2	Marnes à Pholadomya	Ludicii
e7a	20	+106	32	Calcaire de Champigny	Ludien

Compte tenu de la lithologie prévisionnelle observée, au droit du site, la perméabilité de chacun des horizons a été regardée. Elle permet d'apprécier, en plus de la lithologie de l'horizon, l'intérêt d'exploiter la formation.

Les terrains sont propices à l'infiltration des eaux de surface. De petites nappes locales peuvent s'installer sur les lits argileux de la partie inférieur du Marinésien.

La première nappe importante correspond à l'éocène supérieur composée des calcaires de Champigny et de Saint Ouen où des débits pompés sont observés à 100 m³/h.

La seconde nappe intéressante correspond à l'éocène inférieur composée des calcaires du Lutétien et des sables yprésien. Toutefois, compte tenu de sa profondeur et des besoins du projet, le projet ne s'intéressera pas à ces horizons.

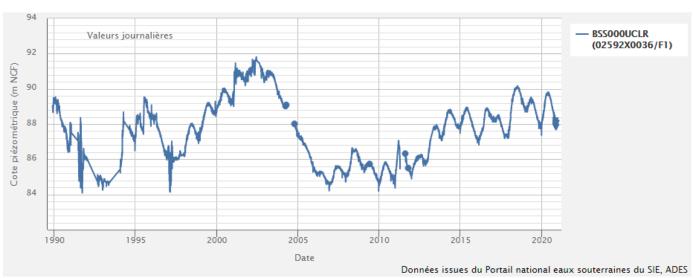
L'ensemble formé depuis la surface correspond à la masse d'eau FRHG103 Tertiaire – Champigny-en Brie et Soissonnais, dont la commune fait partie de la zone de répartition des eaux de la nappe du Champigny s.l..

D'après les relevés de l'Agence de l'Eau disponibles (banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau), il n'y a aucun prélèvement sur nappe dans un rayon de 1,8 km autour du site sur la commune de Nangis.

Plus le forage sera profond, mieux il sera alimenté. Il faudra avoir une certaine profondeur afin de s'assurer de conserver une tranche d'eau suffisamment importante pour ne pas dénoyer la pompe lors des périodes de basses eaux.

A cet effet, la carte piézométrique de la nappe permet d'obtenir le niveau d'eau piézométrique du Champigny qui est attendu vers +85 m NGF, soit 41 m/sol.

D'un point de vue variation la nappe fluctue de l'ordre du mètre au cours d'un cycle hydroclimatique complet. Suivant les années de recharge ou de sécheresse, le niveau d'eau peut fluctuer de l'ordre de 8 m. La chronique piézométrique de la nappe est fournie par le piézomètre BSS000UCLR situé à 2,2 km en amont du projet au niveau de la sucrerie Lasaffre.

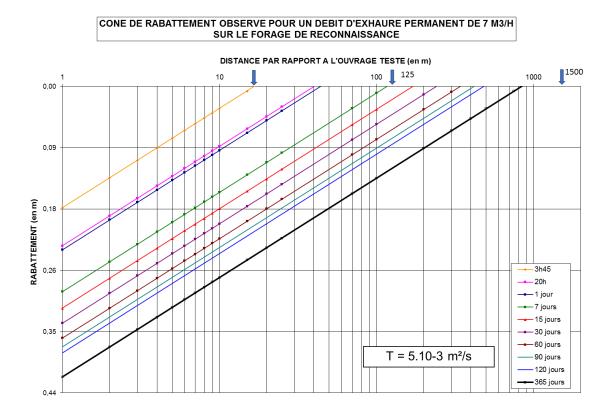


Chronique piézométrique de la nappe de l'éocène de 1969 à 2019

Compte tenu des caractéristiques hydrodynamiques au droit du projet dans la nappe avec :

- Transmissivité de 3.10⁻³ m²/s
- Coefficient d'emmagasinement : 0,5%

Il peut être approché le cône de rabattement en fonction de l'exploitation



L'exploitation étant prévue de 3h45/jrs soit une exploitation de 9 600 m3 annuel, le rayon d'action est représenté sur la figure suivante (courbe jaune figure précédente) :



Il n'y a aucun forage existant dans la zone d'appel.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne

FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA2000

à l'attention des porteurs de projets

(Art R414-23 - I à II du code de l'environnement)



Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, dès la conception de son projet, en fonction des informations dont il dispose et avec l'aide de l'opérateur ou de la structure animatrice du (ou des) site(s) Natura 2000.

Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu. Il est à remettre avec votre déclaration.

Il est à remettre avec votre demande de déclaration ou d'autorisation administrative. Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

Pourquoi ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?

Il peut être utilisé dans deux cas :

 en tant qu'évaluation des incidences simplifiée: lorsque le formulaire permet de conclure à l'absence d'incidence suite une analyse succincte du projet et des enjeux, ce formulaire et les documents demandés tiennent lieu d'évaluation des incidences Natura 2000 pour le projet.

Ceci peut être le cas des les petits porteurs de projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000

 en tant qu'évaluation préliminaire (aide à la réflexion): ce formulaire permet d'évaluer rapidement si le projet est ou non susceptible de détruire, de dégrader ou de perturber l'existence des espèces et des milieux naturels protégés au titre de Natura 2000.

Si l'incidence du projet ne peut être exclue, alors une évaluation des incidences plus complète doit être réalisée.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du porteur de proje	t:
Nom (personne morale ou physique)	EARL DE MAUPAS
Commune et département : Nangis	– Seine et Marne
Adresse : Ferme de Maupas	
Téléphone :	Fax :
Email: maupas@orange.fr	

PREAMBULE

Mon projet doit-il faire l'objet d'une évaluation d'incidences sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ?

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit se poser la question de savoir si le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.

Le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010, suivi du décret n°2011-966 du 16 août 2011, mettent en œuvre le dispositif réglementaire consistant en l'élaboration de listes : liste nationale, deux listes locales ; et précisant les différents programmes et projets devant être soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000. Vous trouvez une synthèse de ces listes en annexe du présent formulaire.

Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, ou est relativement éloigné, l'évaluation est terminée				
 Mon projet relève d'une de ces listes, vous devez contin 	uer l'évaluation :			
□ Liste nationale (décret du 9 avril 2010) :	item no			
□ Liste locale 1 (arrêté préfectoral 10 avril 2011) :	item nº			
□ Liste locale 2 (2e décret du 16/08/11) :	item nº (à venir)			

ETAPE 1 – Mon projet et Natura 2000

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc...).

Forage industriel	oour alimenter e	n eau une carrièr	e à chevaux, des l	oox à chevaux et	les WC

b. Localisation du projet et cartographie

Joindre une **carte de localisation** précise du projet, de la manifestation (sportive ou culturelle) ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000° (comportant un titre explicite, une légende, une échelle, et une orientation) et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc...), dont l'échelle doit être exploitable lors de l'instruction ¹.

Si le projet concerne 2 départements, un dossier doit être déposé par administration compétente.

Le projet est situé :			
Nom de la commune :	Nangis	N° Département :	
Lieu-dit: Le Maupas			

¹ Si ces pièces sont déjà présentes dans le dossier de déclaration ou d'autorisation, elles n'ont pas à être jointes à cette évaluation des incidences.

En site(s) Natura 2000 (Seine-et-Marne) n° de site(s) : (FR11 n° de site(s) : (FR11)
En site(s) Natura 2000 (autres département ou n° de site(s) : (FR n° de site(s) : (FR)
Hors site(s) Natura 2000 X A quelle distance ? A 2,7 km (m ou km) du site n° de site(s) : Mass A (m ou km) du site n° de site(s) :	if de Villefermoy (FR)
 c. Etendue/emprise du projet, de 	la manifestation ou de l'intervention
 Emprises au sol de l'implantation ou de la classe de surface approximative (cocher la case 	
Temporaire:	
X < 100 m²	□ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
□ 100 à 1 000 m²	□ > 10 000 m² (> 1 ha)
Permanente :	
□ < 100 m²	□ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
□ 100 à 1 000 m²	□ > 10 000 m² (> 1 ha)
Surface Totale :	
□ < 100 m²	□ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
□ 100 à 1 000 m²	□ > 10 000 m² (> 1 ha)
- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)
- Emprises en phase chantier : (m.)	
 Nombre de participants (le cas échéant) : Nombre de spectateurs (le cas échéant) : 	
 Aménagement(s) connexe(s): Préciser si le projet, la manifestation ou l'interver (exemple: voiries et réseaux divers, parking, succinctement ces aménagements. Pour les manifestations, interventions: infrastructur logistique, nombre de personnes attendues. 	zone de stockage, etc.). Si oui, décrire res permanentes ou temporaires nécessaires,
d. Durée prévisible et période en ou de l'intervention :	
- Projet, manifestation :	
X diurne	□ nocturne
- Durée précise si connue : (jours, Ou durée approximative en cochant la case corre	
X < 1 mois	□ 1 an à 5 ans
□ 1 mois à 1 an	□ > 5 ans

- Période ou date précise si connue : Ou période approximative en cochant la(les) ca	
X Printemps	□ Automne
□ Eté	X Hiver
- /	
- Fréquence :	= absence and fa
Xi unique	□ chaque année
□ chaque année	□ autre (préciser) :
e. Entretien / fonctionnement /	rejet
Préciser si le projet ou la manifestation (sportive ou sur le milieu durant sa phase de préparation et/ou débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau plu réseaux,). Si oui, les décrire succinctement (fréqu Les eaux exhaurées de la nappe serviront à alimenter ur carrière à chevaux durant la période estivale ainsi que le WC dans le haras	d'exploitation (exemple : traitement chimique, viale, pistes, zones de chantier, raccordement lence, ampleur, etc). n réseau enterré afin d'irriguer la
f. Budget (pour les manifestations	sportives ou culturelles)
Préciser le coût prévisionnel global du projet.	sporaves ou culturenes,
Coût global du projet (TTC) ou coût approximat	tif (cocher la case correspondante) :
□ < 5 000 €	X de 20 000 € à 100 000 €
□ de 5 000 à 20 000 €	□ > à 100 000 €
2 Définition et cartographie de la z	one d'influence du projet
La zone d'influence est la zone pouvant êtr par la nature du projet et par les milieux d'un projet sur son environnement per (poussières, bruit, rejets dans le milieu aq La zone d'influence est plus grande que la zone zone, il convient de se poser les questions suiva	re impactée par le projet et concernée naturels environnants. Les incidences uvent être plus ou moins étendues uatique). e d'implantation. Pour aider à définir cette antes :
La zone d'influence est la zone pouvant êt par la nature du projet et par les milieux d'un projet sur son environnement per (poussières, bruit, rejets dans le milieu aq La zone d'influence est plus grande que la zone	re impactée par le projet et concernée naturels environnants. Les incidences uvent être plus ou moins étendues uatique). e d'implantation. Pour aider à définir cette antes :
La zone d'influence est la zone pouvant ête par la nature du projet et par les milieux d'un projet sur son environnement per (poussières, bruit, rejets dans le milieu aq La zone d'influence est plus grande que la zone zone, il convient de se poser les questions suiva Cocher les cases concernées et délimiter cette zone	re impactée par le projet et concernée naturels environnants. Les incidences uvent être plus ou moins étendues uatique). e d'implantation. Pour aider à définir cette antes :
La zone d'influence est la zone pouvant êtr par la nature du projet et par les milieux d'un projet sur son environnement per (poussières, bruit, rejets dans le milieu aq La zone d'influence est plus grande que la zone zone, il convient de se poser les questions suiva Cocher les cases concernées et délimiter cette zone au 1/50 000ème.	re impactée par le projet et concernée naturels environnants. Les incidences uvent être plus ou moins étendues uatique). e d'implantation. Pour aider à définir cette antes : e d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou
La zone d'influence est la zone pouvant êt par la nature du projet et par les milieux d'un projet sur son environnement peu (poussières, bruit, rejets dans le milieu aq La zone d'influence est plus grande que la zone zone, il convient de se poser les questions suiva Cocher les cases concernées et délimiter cette zone au 1/50 000ème.	re impactée par le projet et concernée naturels environnants. Les incidences uvent être plus ou moins étendues uatique). e d'implantation. Pour aider à définir cette antes : e d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou Pistes de chantier, circulation Pollutions possibles
La zone d'influence est la zone pouvant êt par la nature du projet et par les milieux d'un projet sur son environnement per (poussières, bruit, rejets dans le milieu aq La zone d'influence est plus grande que la zone zone, il convient de se poser les questions suiva Cocher les cases concernées et délimiter cette zone au 1/50 000ème. Rejets dans le milieu aquatique	re impactée par le projet et concernée naturels environnants. Les incidences uvent être plus ou moins étendues uatique). e d'implantation. Pour aider à définir cette antes : e d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou Pistes de chantier, circulation Pollutions possibles tinuité écologique pour les espèces)
La zone d'influence est la zone pouvant êtr par la nature du projet et par les milieux d'un projet sur son environnement per (poussières, bruit, rejets dans le milieu aq La zone d'influence est plus grande que la zone zone, il convient de se poser les questions suiva Cocher les cases concernées et délimiter cette zone au 1/50 000ème. Rejets dans le milieu aquatique Poussières, vibrations Rupture de corridors écologiques (rupture de conf	re impactée par le projet et concernée naturels environnants. Les incidences uvent être plus ou moins étendues uatique). e d'implantation. Pour aider à définir cette antes : e d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou Pistes de chantier, circulation Pollutions possibles tinuité écologique pour les espèces)
La zone d'influence est la zone pouvant êtr par la nature du projet et par les milieux d'un projet sur son environnement per (poussières, bruit, rejets dans le milieu aq La zone d'influence est plus grande que la zone zone, il convient de se poser les questions suiva Cocher les cases concernées et délimiter cette zone au 1/50 000ème. Rejets dans le milieu aquatique Poussières, vibrations Rupture de corridors écologiques (rupture de cont Perturbation d'une espèce en dehors de la zone de	re impactée par le projet et concernée naturels environnants. Les incidences uvent être plus ou moins étendues uatique). e d'implantation. Pour aider à définir cette antes : e d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou Pistes de chantier, circulation Pollutions possibles tinuité écologique pour les espèces)
La zone d'influence est la zone pouvant êtr par la nature du projet et par les milieux d'un projet sur son environnement per (poussières, bruit, rejets dans le milieu aq La zone d'influence est plus grande que la zone zone, il convient de se poser les questions suiva Cocher les cases concernées et délimiter cette zone au 1/50 000ème. Rejets dans le milieu aquatique Poussières, vibrations Rupture de corridors écologiques (rupture de cont Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d Bruits Autres incidences	re impactée par le projet et concernée naturels environnants. Les incidences uvent être plus ou moins étendues uatique). e d'implantation. Pour aider à définir cette antes : e d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou Pistes de chantier, circulation Pollutions possibles cinuité écologique pour les espèces) 'implantation
La zone d'influence est la zone pouvant êtr par la nature du projet et par les milieux d'un projet sur son environnement peu (poussières, bruit, rejets dans le milieu aq La zone d'influence est plus grande que la zone zone, il convient de se poser les questions suiva Cocher les cases concernées et délimiter cette zone au 1/50 000ème. Rejets dans le milieu aquatique Poussières, vibrations Rupture de corridors écologiques (rupture de cont Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d Bruits	re impactée par le projet et concernée naturels environnants. Les incidences uvent être plus ou moins étendues uatique). e d'implantation. Pour aider à définir cette antes : e d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou Pistes de chantier, circulation Pollutions possibles cinuité écologique pour les espèces) 'implantation
La zone d'influence est la zone pouvant êtr par la nature du projet et par les milieux d'un projet sur son environnement per (poussières, bruit, rejets dans le milieu aq La zone d'influence est plus grande que la zone zone, il convient de se poser les questions suiva Cocher les cases concernées et délimiter cette zone au 1/50 000ème. Rejets dans le milieu aquatique Poussières, vibrations Rupture de corridors écologiques (rupture de cont Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d Bruits Autres incidences Conclusion Cette zone d'influence se superpose-t-elle en to Natura 2000.	re impactée par le projet et concernée naturels environnants. Les incidences uvent être plus ou moins étendues uatique). e d'implantation. Pour aider à définir cette antes : e d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou Pistes de chantier, circulation Pollutions possibles tinuité écologique pour les espèces) 'implantation ETAPE 1 ut ou partie avec un périmètre d'un site
La zone d'influence est la zone pouvant êtr par la nature du projet et par les milieux d'un projet sur son environnement per (poussières, bruit, rejets dans le milieu aq La zone d'influence est plus grande que la zone zone, il convient de se poser les questions suiva Cocher les cases concernées et délimiter cette zone au 1/50 000ème. Rejets dans le milieu aquatique Poussières, vibrations Rupture de corridors écologiques (rupture de cont Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d Bruits Autres incidences Conclusion Cette zone d'influence se superpose-t-elle en to	re impactée par le projet et concernée naturels environnants. Les incidences uvent être plus ou moins étendues uatique). e d'implantation. Pour aider à définir cette antes : e d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou Pistes de chantier, circulation Pollutions possibles tinuité écologique pour les espèces) 'implantation ETAPE 1 ut ou partie avec un périmètre d'un site

ETAPE 2 - Incidence (s) potentielle (s) de mon projet

1 Etat des lieux de la zone d'influence

PROTECTIONS:

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation (sportive ou culturelle) sur cette zone.

Le projet est situé en :	
□ Réserve Naturelle Nationale	☐ Réserve Naturelle Régionale
□ Parc National	 Arrêté de protection de biotope
□ Site classé	☐ Site inscrit
☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection	□ Parc Naturel Régional
□ Réserve de biosphère	☐ Site RAMSAR
☐ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, fauni	stique et floristique)
USAGES:	
Cocher les cases correspondantes pour indiquer su historiques de la zone d'influence.	occinctement quels sont les usages actuels et
□ Culture (à préciser) :	☐ Pâturage / fauche
□ Chasse	□ Pêche
□ Sylviculture	☐ Cabanisation
☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol lib	re,)
□ Construite (parking, constructions diverses,):	
□ Non naturelle (dépôt, décharge sauvage,) :	
□ Autre (préciser l'usage) :	
□ Aucun	
Commentaires :	

Habitats naturels, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire présents sur la zone d'influence :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances (voir quelques définitions annexe), et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

TYPE D'HAB	ITAT NATUREL	Cocher si existant	En cas de présence d'habitats d'intérêts communautaires, les nommer et préciser s'ils sont prioritaires	Enjeux et objectifs de conservation du site Natura 2000
Milieux ouverts				
ou semi-ouverts	Exemple : pelouse calcaire			
	Pelouse semi-			
	boisée			
	Lande			
	Lisière			
	Autre :			
Milieux	Forêt de résineux			
forestiers	Forêt de feuillus			
	Forêt mixte			
	Plantation			
	Autre :			
	- 1 :			
Milieux rocheux				
	Affleurement			
	rocheux			
	Grotte			
	Ėboulis			
	Bloc			
	Autre :			
Zanas bumidas	Facal Control			
Zones humides	Cours d'eau			
	,			
	Etang			
	Mare			
	Tourbière			
	Gravière			
	Prairie humide			
	Autre :			
Autro tuno de	Tunnal			
Autre type de milieu	Tunnel			
icu	Lisière			
	Autre :			
			ļ	

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE:

GROUPES D'ESPÈCES Plantes	Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Poissons			
Insectes			
Oiseaux			
Mammifères terrestres			

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1	
Photo 2	
Photo 3	
Photo 4	
Photo 5	
Photo 6	

2 Incidences potentielles du projet

Analyser les incidences directes et/ou indirectes, temporaires et/ou permanentes du projet sur les habitats et espèces et sur l'intégrité du site Natura 2000.

On pourra se référer au tableau des principaux risques d'incidences en fonction des caractéristiques du projet ou de l'activité.

Incidences potentielles sur les habitats naturels et les habitats d'espèces identifiés en page 6

Exemple : cas d'une manifestation sportive

Type d'habitat (Habitat naturel ou Habitat d'espèce)	Superficie et/ou *% d'habitat impacté	Usage	incidences potentielles	Remarques
Exemple : pelouse calcaire	100m2	Passage de participants (itinéraire)	Piétinement	

^{*} Il s'agit du pourcentage d'habitat détruit par rapport à la superficie totale de l'habitat à l'échelle du site. Cette estimation n'est pas toujours possible à déterminer en particulier lorsque le docob n'est pas encore réalisé

Incidences potentielles sur les espèces animales et végétales (fonctions vitales : reproduction, repos, alimentation) identifiées en page 7

Groupe d'espèce	Usage	Incidences potentielles	Période concernée	Remarques
Ex Bondrée apivore	Course pédestre, passage de participants	Dérangement	Hors période de nidification	

Destruction ou détérioration/dégrad d'habitat et surface) :	dation d'habitat naturel ou d'habitat d'espèce (type
□ Réversible	□ Irréversible
Destruction ou perturbation d'espèce	es (lesquelles et nombre d'individus) :
□ Réversible	□ Irréversible

	bations ntation		espèces dans le	eurs fonctions	vitales (reproduction, repos,
	□ Réve	ersible		□ Irrévers	ible
		s avec mes au n cours) :	tres projets antéri	ieurement décla	arés (ou autres projets déjà
А	□ Non précise	r:		□ Oui	
			CONCLUSIO	N ETAPE 2	
		responsabilité ignificatives de		projet de con	clure sur l'absence ou non
A titre	d'inforr	nation, le proj	et est susceptible	d'avoir une inc	idence lorsque :
		d'habitat d'in helle du site N		aire ou un habit	tat d'espèce serait détruit ou
	espèce cle vital		nunautaire serait	détruite ou per	turbée dans la réalisation de
Le pro	ojet est	-il susceptib	e d'avoir des in	cidences signi	ificatives ?
X			e, accompagné déclaration, et re	•	, est joint à la demande instructeur
	réalisé	par le maître		ssier sera joint	dossier plus poussé doit être : à la demande d'autorisation
A (lieu	ı): Lyc	n		Signature :	1
Le (da	te): (08/10/2020		Cachet :	dallier

Rappel des pièces à joindre :

- Tous projets :

 - Descriptif du projet Carte de localisation précise du projet
 - Copie d'une carte IGN au 1/25 000e délimitant la zone d'influence du projet
 - Plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral...)
- Projets impactant un site Natura 2000 :
 - Carte de localisation approximative des milieux et des espèces
 Photos du site (sous format numérique de préférence)

profondeur (m)	0	description lithologique	COUPE côte NGF: + 126 m			EQUIPEMENT				FORATION			
16	2 7 10 20 22	Calcaire de Brie Argile et Marne verte Marnes supragypseuses						tubes pleins acier, Ø 220 mm de 0 m à - 22 m	112-125 r	n en PVC Ø mm de +0,5 · m/sol	cimentation de 0 m à -25 m sur 5,6 cm de largeur		foration en Ø 311 mm de 0 m à - 22 m
48	54	Calcaire de Champigny	r	nive	au s 41 r	tatic m/sc	que: -		de 24 à Ouverture	epinés PVC 66 m/sol. de 1 mm de 12-125 mm		graviers de 0 m à -68 m	e en Ø 200 mm de - 22 m à - 68 m
	68	Calcaire de St- Ouen								2 m en PV(-125 mm			forage en
	?	Calcaires grossiers du lutétien											